



Index Egalité Femmes-Hommes

Les Ambulances Jord'Anne & Associés publient le résultat du nouvel index d'égalité entre les femmes et les hommes, prévu dans le cadre de la loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018.

Chaque année, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes.

Cette obligation vise à un respect du principe selon lequel une égalité de rémunération entre les femmes et les hommes doit s'observer pour un même travail ou un travail de valeur égale.

L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs:

Année au titre de laquelle l'index est calculée: **2022**

- L'écart de rémunération femmes-hommes, *(note obtenue 39/40)*
- L'écart de répartition des augmentations individuelles, *(note obtenue 35/35)*
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité, *(indicateur non calculable, pas de retour de congé maternité pendant la période de référence)*
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations. *(note obtenue 10/10)*

Soit un total des indicateurs calculables: *84 points sur un maximum de 85 pouvant être obtenus.*

Avec un index global à **99 points sur 100** *(total des indicateurs calculables ramené sur 100 points en appliquant la règle de la proportionnalité)*, les résultats des Ambulances Jord'Anne & Associés s'établissent largement au-dessus du minimum légal 75 points sur 100.

Ce résultat reflète la volonté des Ambulances Jord'Anne & Associés, de créer les conditions d'attractivité et d'évolution qui permettent aux femmes de progresser au même niveau de rémunération et de carrière que les hommes.

Nous sommes particulièrement fiers des résultats qui démontrent l'absence de discriminations salariales et d'évolution de carrière entre les hommes et les femmes dans l'entreprise.